



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 juin 2017**



L'an deux mille dix-sept, le 6 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LE BITOUZE Danièle, Maire.

Etaient présents : CAILLE Vincent, CARPENTIER Bernadette, CAURE Marc, CHARUEL Benoît, DROY Séverine, FIEVRE Roseline, LE BITOUZE Danièle, LELY Mélanie, MARIAGE Patrick, PAGE Martine

Absents : DUFEUILLE Pascal, LEBEGUE Jérémie (excusé), QUIRICONI Yannick
Monsieur CAILLE Vincent a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

- 1) décide d'annuler la délibération du 06 février 2017 par laquelle il avait décidé d'acheter à la société ROCHA d'Harly (02100) un tracteur d'occasion de marque Massey Ferguson de 96 chevaux au prix de 11 000 €.
- 2) accepte le remboursement des frais de consignations versés en 2014 pour le bornage judiciaire dans le cadre de l'affaire Pruvot/Commune de VADENCOURT d'un montant de 1500 € par la SMACL.
- 3) décide de prendre en charge les frais de déplacement des agents de la commune, autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service (formations et réunions).
- 4) adopte le projet de convention de mise en place d'un service commun avec la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise pour l'entretien des espaces verts (équipe verte) telle que présentée, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 inclus.
- 5) se prononce contre l'institution, par la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise compétente en matière de PLU, de la taxe d'aménagement définie aux articles L.331-1 à L331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune de VADENCOURT.
- 6) ne prend pas de décision lors de cette séance au sujet de l'appel à projet pour la gestion de la maison éclusière du pont tournant de Vadencourt.
- 7) accepte la convention proposée par la société Ferme Eolienne de la Région de Guise SAS pour l'utilisation du chemin rural dénommé « vieux chemin de Saint-Quentin » dans le cadre du projet éolien de cette société et accepte de recevoir de la société Ferme Eolienne de la Région de Guise la somme de huit mille euros à titre d'indemnisation.



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 juin 2017**



8) Adopte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement/Dépenses : Chapitre 042/ article 676 : - 117 €

Section de fonctionnement/Recettes : Chapitre 77/article 775 : - 117 €

Section d'investissement/Dépenses : Chapitre 118/ article 2188 : -117 €

Section d'investissement/Recettes : Chapitre 040/ article 192 : - 177 €

9) Organise un repas après la cérémonie du Souvenir des Fusillés de Bohéries qui aura lieu le 14 juin prochain et fixe la part de chaque participant à dix euros.

10) donne son accord pour modifier l'affectation de la concession qui sert de caveau communal. Celle-ci devient l'ossuaire communal. Décide que l'ancien ossuaire concession située n°43 servira de caveau provisoire.

11) décide de fixer le tarif des caveaux existants (qui sont en bon état et peuvent être proposés à la vente) des concessions qui ont été reprises par la commune

caveau d'1 place : 575 € caveau de 2 places : 675 € caveau de 3 places : 825 €

caveau de 4 places : $675 \times 2 = 1\ 350$ €

12) décide de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif créé en 2014 pour assurer les remplacements à l'agence postale, cette durée n'étant pas adaptée, fixe la nouvelle durée à 9 heures et décide que des heures complémentaires pourront être effectuées et rémunérées.

13) Adopte le Compte Administratif 2016 du camping

14) Adopte le Compte de Gestion 2016 du camping

15) Vote l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du camping

16) Vote le Budget Prévisionnel 2017 du camping

17) Ne peut pas délibérer ce jour sur la suppression du camping et le transfert à la commune des biens et budget

18) Ne statue pas ce jour sur la réduction de l'aire du camping, vu la nécessité de se rendre sur place pour prendre une décision



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 juin 2017**



19) décide de verser au titre de l'année 2017 une subvention aux associations ci-dessous

Union Sportive Vadencourtoise	1000
Animations Vadencourtoises	600
Vadencourt-Gverly.com	400
Les Sages de Bovalon	300
Société de Chasse	200
coopérative scolaire	150
Canoë Kayak Club de Guise	150
Amicale des Porte-drapeaux de Guise	100
Secours Populaire Français	100
Croix Rouge	100
Restos du Cœur	100
Ligue contre le Cancer	100
Canal Set	50
Anciens combattants	50

Questions diverses :

- Fête communale : voir pour un compteur forain permanent
- Un représentant de l'USEDA sera présent à Vadencourt le 7 juin pour faire le bilan du réseau électrique
- En 2018, le recensement de la population aura lieu à Vadencourt
- Rappel des tours de garde des élections législatives des 11 et 18 juin 2017
- Le chemin du Paradis est à nettoyer
- Une remarque est faite sur l'affichage des convocations.

Séance levée à 21 h 28